



Ref : CA2017/08

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2016
BUDGET ANNEXE DU SERVICE INTERUNIVERSITAIRE (SIGDU)
DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE
DE TALENCE, PESSAC, GRADIGNAN

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **24 février 2017** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, L.714-2, R.719-51 à R.719-112 ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 210 à 214, Vu la convention portant modalités d'organisation et de fonctionnement du service commun interuniversitaire de gestion du domaine universitaire (SIGDU) de Talence-Pessac -Gradignan en date du 30 novembre 2015,

➤ Le quorum étant atteint ;

➤ Après en avoir délibéré :

➡ a approuvé le compte financier 2016 de l'Université BORDEAUX MONTAIGNE – budget annexe du SIGDU, tel que présenté par l'agent comptable et joint en annexe de la présente délibération : tableaux 1 (consolidé), 2 ,4 (consolidé), 6

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 février 2017.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 23/03/2017